

Le manifeste, la loi et les lauréats

Le “Manifeste pour la promotion de l’intelligence économique d’entreprise” a été présenté au public le 31 mars dernier, à Paris, par l’Institut pour le Développement de L’Entreprise dans son Environnement (I.D.E.E).

Pour la première fois, en effet, des entreprises s’exprimaient collectivement à travers un institut qui a la double particularité d’être issu du MEDEF Paris et d’héberger en son sein le premier Cercle d’Intelligence Economique de la capitale.

Saluons la performance !

Le discours de l’entreprise sur elle même, en matière d’intelligence économique, tardait à venir. Cette lacune est enfin comblée, de manière légitime et qui plus est élégante.

La voix de l’entreprise

Selon ce Manifeste, “l’intelligence économique est une manière de penser et d’agir qui ne peut se concevoir que dans un cadre éthique” (art1) ; “ses pratiques sont mesurables en quantité et en qualité” (art2) ; et enfin, l’intelligence économique y est envisagée sous l’aspect d’une “activité quotidienne dont les coûts sont vérifiables et le budget parfaitement lisible” (art3).

Comment ne pas adhérer à une vision aussi limpide ? Est-ce à dire que nous la partageons ?! Je vous laisse seuls juge... Vous trouverez, sous la rubrique Méthodologie et bonnes pratiques de ce nouveau numéro de Regards sur l’ie, un article intitulé “Le budget de l’intelligence économique” (p 6 et 7). Celui-ci démontre - tout du moins me semble-t-il ! - la pertinence du Manifeste précisément sur ce sujet.

L’entreprise prend, peu à peu, conscience du fait que l’information a un prix. Elle découvre également le coût de l’ignorance. Il existe donc, bel et bien, une vision comptable de l’intelligence économique. Quoi qu’en dise...

Enfin, ce Manifeste résume, en dix articles précis et concrets, les éléments fondamentaux de la matière. Il en donne une vision offensive et défensive qui colle à la réalité de l’économie de l’information.

Souhaitons lui le succès qu’il mérite !

La modification du statut des agences de renseignements privés

Souhaitons également que s’apaisent les inquiétudes nées des interprétations divergentes du Titre II de la loi du 18 mars 2003 (art 20) dite de sécurité intérieure.



Bernard BESSON

Membre du Bureau de l’Association Française pour le Développement de l’Intelligence Economique

b.besson@regards-intelligence-economique.com

Ce texte soumet la direction et la gestion des agences de recherches privées à la délivrance “d’agrèments” et à l’obtention de “qualifications et aptitudes” professionnelles (art 22 et 23). Sont visées “*les professions libérales qui (...) recueillent des informations ou des renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.*” Toute la question est de savoir si les activités d’intelligence économique, conduites par des cabinets ou sociétés spécialisées, relèvent ou ne relèvent pas du même régime que les activités pratiquées par les détectives privés et les agents de recherche.

L’issue du débat ne sera pas sans conséquence sur le marché de l’intelligence économique en France. Qui délivrera les agrèments et qui jugera des qualifications et aptitudes dans le domaine de l’intelligence économique si celle-ci se trouve confondue avec les activités des agences de recherches privées ? L’État ? Ce dernier peut-il se dispenser d’un droit de regard sur un secteur aussi sensible ? Et ce droit est-il compatible avec les règles du marché ?

Le décret d’application qui doit trancher ces questions n’est pas encore publié qu’il fait déjà couler beaucoup d’encre ! Regards sur l’ie ouvre donc ses colonnes aux arguments des principaux protagonistes concernés par cette affaire afin de comprendre les tenants et les aboutissants induits par une possible modification du statut des agences de renseignements privés (Dossier spécial, à lire p 10).

Des lauriers

Félicitons enfin les lauréats 2002 et 2003 du prix Intelligence économique et concurrentielle : Maryse Salles pour son livre “Stratégie des P M E et intelligence économique” et Loup Francart pour son ouvrage intitulé “Infosphère et intelligence stratégique”, tous les deux publiés chez Economica.

Souhaitons leur les nombreux lecteurs qu’ils méritent !